

Les petits commerces de nos villages et les commis voyageurs dans les premières décennies du siècle

Les débits de boisson bretons tous à peu près semblables, comprenaient une salle unique, généralement spacieuse, au sol en ciment. En fait de meubles, de grandes tables encadrées de bancs, 2 ou 3 suivant les dimensions du local et un meuble au rayonnage mural sur lequel s'alignaient les bouteilles de vin, d'apéritifs et d'alcool, boissons qui étaient rarement demandées. Le comptoir ne faisait pas partie du décor. Dix-huit à vingt clients pouvaient prendre place à chaque table, tous assis. C'est dire que le service n'était pas simple dans les moments d'affluence puisque quarante à cinquante clients qui ne savaient pas attendre arrivaient pour ainsi dire en même temps. Le dimanche notamment, à la fin de la messe, entre 11 h et midi et après les bannies qui avaient lieu sur la place de l'église et qui s'y perpétuent je crois encore, les salles de café étaient littéralement envahies par une clientèle bruyante et impatiente. Tous voulaient être servis en même temps. Ce n'était pas pour les serveuses le moment de lambiner sinon elles étaient rappelées à l'ordre et parfois sans ménagement. Ces réunions du dimanche étaient devenues une sorte de tradition. Après la messe on se réunissait au café; on avait ainsi l'occasion de s'y retrouver entre parents, amis ou voisins avec lesquels on aimait discuter en buvant une bolée. Du cidre à cette heure avant le repas de midi? Mais oui, c'est que les paysans ne consommaient que du cidre, à l'époque, le vin était rarement demandé. Les choses ont bien changé depuis. Le cidre était la boisson traditionnelle de la région et on en penait même en guise d'apéritif. Il en fallait des pichets pour satisfaire tout ce monde rassemblé surtout quand on multipliait les tournées. Mais les serveuses n'avaient pas à aller au cellier pour les emplir puisque une pompe murale aspirante était installée dans la salle même, ce qui contribuait à activer les services.

Les commerces de détail de notre région étaient approvisionnés par des grossistes de Saint-Brieuc, mais aussi et surtout de Lamballe. A l'époque cette dernière ville comptait déjà plusieurs épiceries en gros dont deux voisinaient dans la même rue et dont les propriétaires étaient apparentés: Pierre Boinet et la Veuve Boinet.

Ces deux maisons avaient chacune leur représentant connu sous l'appellation: commis voyageur.

J'ai gardé un souvenir assez précis de ces représentants qui apparaissent le plus souvent dans le bourg visitant leurs clients à la recherche d'une bonne commande : M. Caresmel et M. Aubry. Mais je ne saurais plus dire duquel des deux grossistes précités ils étaient respectivement le représentant. Ils se trouvaient parfois tous deux en même temps au même village. Alors on avait plaisir à observer leurs manœuvres pour éviter si possible d'être présents simultanément chez le même client ou pour tenter de parvenir le premier chez le meilleur client et y prendre le gros de la commande. De M. Caresmel j'ai gardé l'image d'un homme simple et modeste qui ne lassait pas ses clients de discours inutiles. Il n'avait pas l'imposante prestance de son concurrent M. Aubry. Ce dernier de haute stature et de forte corpulence en imposait autant par son allure que par le timbre de sa voix qui reflétait volonté, autorité. Il n'en était pas moins courtois et avenant avec ses clients. Toujours élégamment vêtu, coiffé d'un chapeau melon très à la mode à l'époque, portant moustache et nœud papillon, tout reflétait en lui une forte personnalité. Il avait belle allure, campé sur le siège de son cabriolet à capote repliable et aux roues à bandage de caoutchouc, un équipage peu commun à l'époque.

Faute de médias, les représentants faisaient à leur manière de la publicité pour les produits de leur maison. A cet effet, ils clouaient sur les volets de leurs clients (ces « abat-vent » en bois, à barres et écharpes, bien connus dans les villages du pays gallo) des panneaux en tôle émaillée rappelant entre autres : le Chocolat Meunier, la Chicorée Leroux... Les mêmes panneaux d'affichage étaient aussi utilisés par les représentants des Cies d'assurance et c'est pourquoi parmi les produits d'alimentation on y relevait « Les Mutuelles du Mans ». Les volets des petits commerçants étaient abondamment garnis de ce genre de publicité.

Autre temps, autre manière d'être et de faire connaître.

Marcel Botrel



Lamballe aux Jeux Olympiques de Los Angeles

« Jack », son prénom de baptême, n'est pas un sobriquet mais était-il donc une prédestination? Jack Le Goff naquit en 1931 à Alençon, au hasard des campagnes (Maroc, Tunisie) et garnisons de son père.

Celui-ci, Louis Le Goff, du pays d'Uzel comme son épouse Marie-Ange Le Helley, cavalier émérite, mourut d'accident en 1948, à 41 ans, dans un cross qu'il organisait comme Directeur du Centre Hippique de Berlin.

Un frère cadet, Pierre Le Goff, né à Tunis en 1938, passera brillamment de Saint-Cyr, par Saumur au Cadre Noir. Écuyer d'avenir, il disparaîtra tragiquement en 1965 dans un accident de voiture après une compétition. Cavalière autrefois avec son mari mais restant « homme de cheval » dans l'âme et par son fils aîné, Madame Le Goff, si douloureusement éprouvée, fixa, dès 1966, son existence à Lamballe où Jack passe trop discrètement.

La carrière équestre de Jack Le Goff qui entre aux E.O.R. à Saumur et passe au Cadre Noir est bientôt performante en Concours Complet d'Équitation dont il est Champion de France en 1956 et 1964; confirmée entre-temps, en 1960 aux Jeux Olympiques de Rome, par une médaille de bronze pour la France, en équipe, avec sa participation.

Puis ce fut, en 1964, Tokyo, avec les difficultés de l'équipe française où, de compétiteur, il va monter au rang d'entraîneur, préparant dès lors notre succès de 1968 (médaille d'or individuelle) à Mexico.

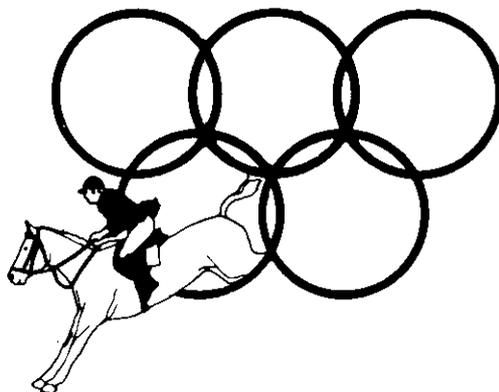
Entraîneur efficace en des structures qui le gênent souvent, sollicité déjà par l'Espagne, le Japon, la Suède, Jack arrive à un tournant de sa carrière car c'est aux États-Unis qu'il accepte de prendre en charge, en 1970, l'équipe « désemparée » U.S.E.T. (U.S. Equestrian Team) en vue, en 1972, des J.O. de Munich où, d'emblée, elle obtient la médaille d'argent. Ensuite, aux succès d'équipe viennent s'ajouter des distinctions individuelles dans les championnats mondiaux en 1974 et 1978, tandis que les J.O. de Montréal, en 1976, donnent à l'U.S.E.T la médaille d'or et celle d'argent en individuel.

Si, en 1980 pour Moscou, les États-Unis refusèrent toute participation, l'équipe fédérale, pour sa part, se distingua, conduite par Jack Le Goff, de Compiègne, aux variantes olympiques organisées à Fontainebleau. D'ailleurs, les activités de son entraîneur ne cessèrent pas aux U.S.A. et dans tous les continents (à Moscou même, en intervention technique) en longs déplacements à travers le monde. A tel point que, dans la vie familiale, parents et enfants en souffriront stoïquement.

Mais alors, sélection faite par qualification entre les concurrents eux-mêmes, après trois années encore de dure préparation à Hamilton des 13 « personnes » (huit chevaux pour cinq cavaliers), ce fut, en 1984, transmis par les ondes dans tout le monde et perçu à Lamballe même chez notre amie et sociétaire Madame Le Goff, leur prestigieux succès aux Jeux Olympiques de Los Angeles.

On pouvait constater que, pour conquérir les médailles d'or et d'argent en compétition individuelle, Jack Le Goff, « entraîneur et magicien » selon la presse, avait bien su d'abord « amener le cheval à se comporter sous le cavalier comme s'il était en liberté » (Cdt J. de Salins « Méthode de Dressage Rapide du Cheval de Selle et d'Obstacles », p. 121, Oberthur, Rennes, 1925).

Pierre Dupont



Les feux ou «rieux» de la Saint-Jean au XIX^e siècle

L'origine de ces feux remonte à la nuit des temps. Elle est liée aux phénomènes solaires. Le 21 juin est le jour le plus long de l'année. C'est le solstice d'été.

Nos ancêtres, les Celtes constatent que le solstice marque un changement dans leur vie de tous les jours. Ils savent très bien qu'à partir de cette date les jours vont raccourcir, qu'il va faire plus chaud et qu'elle marque le début de l'été.

Comment ne pas se réjouir, comment ne pas faire la fête pour célébrer ce moment? Et pourtant une certaine tristesse apparaît car, hélas, les jours vont être plus courts. Alors, pour prolonger le jour, pour qu'il soit plus long, comme pour arrêter le cours du temps, ils font brûler un grand feu, feu qui semble dire au soleil: « Tu n'es plus là mais nous t'avons remplacé ».

Et tard dans la nuit, ce jour artificiel, créé par le feu, permet de participer aux chants et aux danses, plaisirs que goûtent nos ancêtres.

Là, comme dans d'autres circonstances les évêques bretons ont senti la nécessité d'emprisonner pour ainsi dire, au milieu des signes du christianisme, un peuple chez qui les impressions sont profondes mais chez qui elles se gravent lentement.

Les premiers apôtres chrétiens prennent le parti de faire quelques arrangements avec l'ancien culte du feu pour, petit à petit, le faire ressentir comme une fête chrétienne.

La fête de la Saint-Jean-Baptiste, celui qui a baptisé le Christ, l'a fait se révéler et devenir le messie que les prophètes attendaient, cette fête donc se situe au 24 juin. On va lier cette fête au solstice d'été voisin et les feux qui s'allumaient jadis dans les fêtes consacrées au soleil se trouvent être un beau jour une commémoration du martyr de saint Jean.

C'est ainsi que les Celtes ont été, petit à petit, transformés en chrétiens sans même s'en apercevoir.

Il n'a pas fallu moins de douze siècles pour arracher ce peuple à son antique idolâtrie: il adore les menhirs et autres pierres druidiques? Qu'à cela ne tienne: on les dépouille de leur caractère profane, on les métamorphose en symboles chrétiens. Ainsi quantité de menhirs sont taillés et couronnés d'une ou plusieurs croix.

Les druides se prosternent devant sources et fontaines, devant l'eau génératrice de toutes choses?

Les missionnaires bretons creusent des niches dans les murs des fontaines et placent celles-ci sous l'invocation d'un saint ou d'une madone.

Et ainsi, on continue à adorer le feu, les menhirs, les fontaines... mais cette fois sous une forme chrétienne. Pour obtenir le fond, on a transigé sur la forme.

Mais nous voici arrivés à la Saint-Jean. Toute la population, ou presque, est là, présente quand tombe la nuit. Les parents sont venus avec leurs enfants qui frappent dans leurs petites mains, heureux de veiller tard, d'assister et même de participer à un beau spectacle car ils seront conviés à entrer dans la ronde des adultes.

On met le feu au tas de fagots, les flammes s'élancent en crépitant à l'assaut du ciel.

Des gars s'époumonent à souffler dans des cornes. D'autres s'affairent, autour d'une peile (bassin) de cuivre, à faire « bérue » les joncs ou « tirer la chievre » (chèvre).

Sur le bord du bassin contenant un peu d'eau ou de vinaigre, un gars tire sur des joncs bien tendus. Il s'ensuit une sorte de bêlement comparable à celui d'une chèvre, qu'accompagne un tintement produit par les grains d'un chapelet, une pièce de monnaie et une clé placés au fond de la peile.

Une immense ronde, toujours changeante, a lieu autour du feu avec accompagnement d'une vielle.

Des barriques de cidre sont mises en perce.

Un chœur, plus bruyant qu'harmonieux, entame l'« Ave Maria Stella ».

Puis on entonne la ronde de Saint-Jean :

« Volez, volez au vent
Flammes follettes
Nous vous suivrons en dansant
Landérette
Nous vous suivrons en dansant
Tous: en avant! »

Et suivent d'autres couplets rythmés par les sabots des danseurs.

On rit, on danse, on boit, on chante jusqu'au moment où le tas de fagots est consumé. Chacun en conserve un tison. On dit que ce tison, jeté dans un incendie, l'éteint.

On dit aussi que si une jeune femme arrive à visiter neuf rieux avant minuit, elle est certaine de se marier dans l'année.

Ces deux dernières croyances et bien d'autres nous montrent combien ces gens, au milieu desquels nous évoluons en cette deuxième moitié du XIX^e siècle, qu'on croit absorbés par leur travail et leurs préoccupations matérielles, vivent en fait dans un monde fantastique fait d'une foule de croyances et d'idées parfois poétiques, souvent bizarres.

Pierre Amiot

Le droit de May

En consultant les « aveux » — inventaires de l'héritage et des droits féodaux — des du Bouillye, seigneurs des Portes, on découvre un certain nombre de droits pour le moins étonnants; « certains devinrent si exorbitants et si révoltants que le duc de Penthièvre en demanda la suppression en 1715, les prétendant contraires à la liberté du commerce et du bien public ».

Cette histoire a donc pour origine un fait réel: en 1603, les du Bouillye eurent l'intention de construire une tour à leur manoir des Portes — on peut d'ailleurs voir l'ébauche de cette tour à droite du porche d'entrée (1) — et ils remirent en vigueur un droit ancien appelé le droit de may.

C'est dans les archives également que j'ai découvert, notée sur un cahier d'écolier par Jean-Michel Méheust — qui fut à mon avis le plus grand maire que La Poterie ait connu — la description des seigneurs des Portes de cette époque. Il y était écrit: « Il y avait deux messieurs du Bouillye: l'un était bon et l'autre, méchant comme un tigre, poursuivait à coups de bâton, le dimanche, dans l'église, les potiers qui n'avaient pas payé le droit de reü. »

Partant de ces faits et de quelques autres, glanés dans les archives, j'ai donc imaginé pour vous une de ces journées de May 1603.

Quand la méesse fue dite et qu'messire Jean M'Heü s'ertourne d'vers lé monde et chantie d' sa belle voix grave « Ite missa es » en bénissant l'assembléi d'un signe de croix, il aeü comme eune hésitation, s'érumie un bon coup, et après avoir jeté un r'gârd d'vers lé banc des sagneûrs deés Portes et qu'messire Guillaume li aeü fé un signe de téeete, i' s'éclaircie la voix et die: « Mes amis, comme je vous l'ai annoncé dimanche au prône, vous savez bien que c'est aujourd'hui lé deuxième dimanche de may et que vous devez vous acquitter du droit de may envers messires Gilles et Guillaume du Bouilly, nos bons seigneurs; et remerciez-les parce que dans leur bonté et leur générosité ils ne se sont encore jamais servis de cette manière de vous faire payer un impôt qui existait bien avant eux, qu'ils auraient pu maintenir sans que personne n'ait rien à y redire; et il faut la dureté des temps qui courent pour que nos seigneurs en arrivent là, bien malgré eux; mais il faut vous dire que la tour qu'ils ont l'intention de bâtir dans leur château des Portes vous sera peut-être à vous aussi bien utile, le jour où les Anglais viendront tout ravager comme ils l'ont fait si souvent. »

Ça grommelie un p'tit partout dans lées bancs, méi i' s' chomîtent toutes en attendant qu'lées messires Guillaume et Gilles du Bouillye, lous femmes et lous éfants s'rînt sortis lées premiéis et i' partîtent à loue tour.

(1) Madame de Mercœur, duchesse de Penthièvre, en refusera la construction

Quand l'église fue vide et qu'toue l'monde fue rassemblé dans la cour, et qu'lées fésoues d'pous et d'tieules qui ieux payint l'dré d'reü et n'voulint rin savair du nouvel impouou partitent en rigolant dées métayéis du châtouu, mies à pârt Jean Lardoue d'Sainte-Bélienne, Marie-Ange Gouaou dé La Villion et Jean Andérieu d'Bugléi, léés touàs météeries du villaige qui n'apparténint pàs ée du Bouillye, messire Guillaume tapie dans sées mains et die: « Mes braves, il est temps de commencer! » Et toue l'monde se rendie d'vers le cloou d' z' Aounais.

L'affaire-là qu'été côr' eune manière pàs trop honnéeete dé prend', l'argent du pauv'monde qui nn'avint déejà si p'tit s'app'lé lé droit d'may. Ol avé été abolie depéi déejà bin longtemps. O'consisté à s'rend' lé deusième dimanche dé May dans l' cloou d' z' Aounais perchain d' l'église et d' l'étang. Et à châque fais qué messire Guillaume ou son frère messire Gilles — fâillé bin éet' deüx pour avair du rend'ment — qué messire Guillaume ou messire Gilles s'béessint et ramâssint eune fleur ou eune faille, n'importe la tcheule, toue l'monde dévint faire comme ieux. Et fâillé qu' la fleur ou la faille qu'avint ramâssé l'monde aré été comme ielle qué t'né ien des sagneûrs, sinon v' aviéi un sou d'amende (2) à châque fais. Léés sous étint ramâssés par léés gardes et léés domestiques du châtouu et foou vous dire qu'i r'gardint d'préi.

« Alléi, alléi, mées braves, aperchoue, dit messire Guillaume en tapant dans sées mains ». Et i' s' béessie aussitoout pour arraïcher une faille d'herbe à cin' côtes. Léés touàs gardes ergarditent bin vite et ramâssitent léés sous. N'y aeü qué l'péerre Mataou Gernet qui n'fue pàs prins.

« Merde, jura ent' sées dents et à l'oraille de Roland Pivert lé grand Baptiste dé La Ville Gaoudu. Comme si j' n'avins pàs d'aout' chôses à faire qué d'éet à sieud' lé con-là, j' devrins li l'dire.

— Die-lé don', taï qu'âs tant d'goule! Tu vâs bin véer esqu'i' va n'éet': déi d'main matin tu s'râs périé d'aller traîner téés bréis âilleûrs qu'à La Ville Gaoudu ».

Sans répond', Baptiste soupirie longuement et cherchie dans sa pochette le touâsième sou qu'i' v' né d'perd'. Il aeü un r'gârd d'envie d'vers léés carpes qui fésint déés saouts au-d'sue dé l'iaou comme si o' voulint s'mirer dans l' soulail: l'air été doux et plein d'ôdeûrs mélangéis et léés hirondelles plongint sue l'étang en cuitant d' pléési'.

Du côté d' sée Louis Ol'vier, eune feuméi monté dé d'vers lé four à pous am'nant eune bonne ôdeûr dé saoucisse grilléi: « hiéer, il té à tchéere sées pous, die Piéerre du Grand Bré. I' profite du grail pour y mett' sa saoucisse.

— Bon d'zi, ça sent-i' à-bon, die Yves déés Villes-Bily; l'iaou v'en vient au bé. J's'rins mieûx o lu putoout qu' d'éet' à sieud' l'attrapoue-là, à perd' lé si p'tit qu' j'avons.

— Allons, dépéechoue don', au lieu qu' d'éet' à l'ver du néi sans arréit, die messire Guillaume en s'béessant pour arraïcher eune branche dé piéco ».

(2) en réalité deux sous et six sols.

Fédaou d' la Metéerie d'à Haout, qu'en avé groous sue l'tchœûr d'en éet' à son dixième sou, die en ergadant lées grôsses fesses de messire Guillaume: « En a-t-i' don' bin un groous fessoué astour! il ée pue large qu'un gaouféroûé. S'ré pain béni qué d' li enfoncer un bro d'épine dédans! »

*
**

Jé n'sé pàs si éte éla qui donnie d' z'idéis à Drien l' goujârd dé sée Ouaraou qu'été tourjou à tournaïé eillou qu'i' n'avé pourtant rin à faire. Il avé déejà r'çaeû un coup d'chapé d'Jaousé d'Lanjouan qui li avé dit d'aller moucher son néi âilleurs.

Toujou ée-t-i' qu'i' restie en arrêit dévânt lé large fessoué d'messire Guillaume. I' sortie eune grosse taponne dé haout-bouéis d' sa pouchette, fie jouer deûx ou touâs fais lé piston en copiant d'sue pour en humecter l'étoupe, bourrie dans l'bout d' la mie d' pain qu'il avé peutronéi et y enfonce une éguille. Et i' visie lées bréis en v'lou' bleu du sagneûr dées Portes

— Héep, die Lucie de La Météerie d'à Bâs.

— Héep, dit Léouïs d' la Mâre Adam.

Plop, qué fit la taponne.

Messire Guillaume portie la main à son d'réere, s'érlevie doucement en s'ertournant d'vers lé monde et die: « Lé tcheul est-ce? Tchi qu'a ôsé? » Si ça avé côr'été à messire Gilles qu'été tout bonasse, méi à messire Guillaume qu'été si fiéer, si à la grandeûr, si bouffi d'orgueil et plein d'mépris pour lées p'tits bonnes gens!

Un frisson d'crainte pâssie parmi l'monde. Lé goujârd dé sée Ouaraou, qui vie qu' lées chôses allint mal tourner, sé saouvie bin vite et à caouse d'éla s'dénoncie.

« Empognéi-lé, die messire Guillaume ».

Ien dées gardes, un p'tit frisé à la figûre erboinchéi et bléeche et ée z'yeûx bésious, qui v'né d'Trégoma', qu'avé nom Gilles Cochin et qu'été maouvéis comme la gale, coupie en biéis pour l'avant'ler.

L'éfant, coincé, ent' lu et l'étang, vie qu'il allé éet'prins, fie un crochet et r'vint sue l'monde qu'étint toues chômes à l'ergarder. Epaeûri, i' filie tout dré s'musser dans lées jambes de Gouéessant.

*
**

« Foutéi-lé à l'iaou, die messire Guillaume!

— Méi, vöyons don' messire Guillaume, n'ée qu'un éfant, dit Jeanne dé Monplési'. I' n'a pàs fait éla par ma'.

— Ee d' la vermine, foutéi-lé à l'iaou, répétié l' sagneûr dées Portes ».

Lé guéernivaï d' Trégoma' allongie lées bras pour l'empogner, méi Gouéessant qu'été pourtant saouvaïge comme un grand loup, qui vivé tout sou' et qui n' s'occupé jaméi dées affaires du monde, lu qu'avé été soldât durant douze ans dans lées arméis du prince de Dombes durant les

guéerres dé religion, et qui iavé vaeü tant d' carnaïges, dé massacres, dé malheür et d' miséere qu'il en avé l' tchœur qu'été dév'nu sé comme un couéépé, Gouéessant fue tout ermué d' senti'lées bras du pétit séerrés autour dé sées reins et d'véer sées yeux bleus remplis d'épouvante pôsés sue lées siens.

Gouéessant se mint à gronder: «Né bite pâs au pétit-là ou bin ée-t-à maï qu' tu vâs avair à faire!»

Lé garde portie quand méeme la main sue Drien. Vif comme la poud' Gouéessant l'empognie par lé collet et l'fond dées bréis, lé l'vie à bout d'bras, lé fie tournaïé deüx ou touâs fais au d'sue d'sa téeete comme si ça avé été eune pouchéï d'bran et l'balancie à die pâs dans l'étang. Tout éla s'passie si vite qu'toue l'monde en restie coi. L'sagneur dées Portes sé flie tout d'un coup, d'vint tout rouge, print eune anoche qui traïné et courie sue Gouéessant. L'estu-ci n'bougie pâs, parie l'coup, print l'sagneür comme il avé fait du garde, et bien qu'i p'sé bin deux cents liv', lées jambes écartéïs, i' l'levie à bout d'bras et l'balancie dans l'iaou à côté du garde. Y aeü un grand plouf, un grand trou dans l'iaou, et durant un moment on n'vie pue messire Guillaume, rin qu'un r'mous d'vâse naïre et d'failles pourries.

Toue l'monde s'aperchie o dées branches pour aïder l'sagneür qui v'né d'sé chomer et qu'avé dé l'iaou jusqu'à la goule. I' ringlie deüx ou touâs fais en essayant d'ertrouver son respir, i' r' jetie d' l'iaou en hictant et en jouant dées bras comme s'il allé pâmer, fie d'vilaines grimaces en déboulant d' z' yeüx. Oh! n'été-t-i' pâs biaou à véer!

*
**

«Saouve-taï bin vite, mon pauv' gâs, avant qu'i' ne te prenrei. Méï tcheu' malheür! oh! tu n'âs pâs fini d'en véer, die Maria du Chouchaïo».

Sans répond', Gouéessant partie en courant d'vers Drien qu'été déejà rendu à haouteur dé l'église. I' n'aeü pâs un mot en erjoignant l'éfant. Il allie tout d'suite d'vers sa méeson. En rentrant i' commence par baïre eune boléï au cu' d'la bârique, print un solide pouchot d' taï serréï comme en ont lées marins, y mint une péere dé soléïs, eune couverture, dées bréis, un groous pal'tot, eune cheminze et eune demi-gâche dé pain.

I' décrochie son arbalète du mur, la tendie à Drien qui l'avé sieuvu et qui l'ergardé d'un air tout contrit: «Tiens, li die-t-i', j'té lâ donne; t'apprenrâs à t'en servi', ça s'ra mieüx qu'eune taponne. Méï, fé bin attention; né t'avise surtout pue d'eller t'en servi' pour piquer lées fesses dées groous, surtout si t'ée tout sou', tu vaï bin s'qu'i n'en coûte.»

D'réere la préesse, i' print eune sorte dé masse qui r'semolé à un coin effilé dées deüx bouts, empiété dans n'un long manche dé houssa, i' lâ print à deüx mains, et d'un coup i' fendie la tabe en deüx, et sa figüre print un air si dur qué l'éfant aeü paeür mais aussitoout, i' s' béessie pour prend'lé pouchot et l' jétie sue son épaoule, print la masse de l'aout' main et sortie.

Avant d' s'en eller, i' s'ertournie, ergardie eune dernière fais tout s'qui fésé son monde, il aeü un long soupir et clovie doucement la porte.

D'avant la niche dé son chien, il hésitie un moment et die à l'éfant : « Ecoute, pétit, mon chien ée mon seul ami, j' né qu' lu au monde ; méi eillou qué j' véi jé n' peux pàs l'emm'ner et i' comprend, i' comprend tout ; tu vaï, i' n' dit rin, et pourtant i' sé qué j' pàs. J' té l'donne, tu t'en occup'ràs, tu s'ràs bon o lu et i' té l'renra bin, tu m' promets ? » O sa téeete, Drien fie signe qu'i' voulé bin ; i' s'aperchie du chien et li câressie l'caëü ; lé chien mussie son néi sous l'épaoule dé l'éfant en ermuant la tcheüe. Gouéessant rassemble dans sées mains la téeete du chien et ielle dé l'éfant et i' s'en r'vint : « Tu vaï, il a compris, il a compris ».

I' s'erlévie d'un coup en disant : « Tiens, v'là deüx pièces d'ôr pour lé chien ; pour lé reste, tu diràs à ton monde qu'i' n'ont qu'à prend' tout, tout, méeson et tout. Et va-t-en bin vite, tchûte-taï n'importe eillou ; i' vaou mieüx qu'i' n' té trouv'rint pàs léés jours-ili. » Déja du côté dées Portes, on ouéié ouamer léés chiens.

Malgré léés gardes qu'é tint v'nus à ch'fa', léés domestiques et toues ieüx qu'avint voulu sieud', on n'ertrouvie pàs Gouéessant. Léés uns apréi l'z'aout', lé long d' la p'tite riviéere, on ertrouvie léés cinq limiéïs, lé crâne fendu, lé dernier à haouteür dé la météerie des Favries : comme la riviéere n'éte pàs large léé chiens avint quand méeme sieuvu la piste.

Messire du Bouillye promint di' louis à lu qui l'aré ertrouvé ; pour fini', i' montie diqu'à vingt, méi personne n'ervie Gouéessant.

*
**

Bin longtemps apréi, la goujârde dé Bugléi qu'éte pâtourde à la météerie d'la Mâre die qu' par touâs fais o' l'avé vaeü tout nu dans l' bouéïs, tourjou dans l' méeme endré, sue l' bôrd dé la grande motte (3) à côté d' la p'tite fontaine ; et éte pasqu'il té tout nu et qu'o' s'éte tchutéi pour l'ergarder qu'o' n'avé pàs osé en causer.

Châcun dans l'villâge sé d'mandé bin s'qu'é Gouéessant avé paeü dév'ni'.

Lu qui vantiéi fue le pue préi d' la vérité fut Chot Sohier d' Bien l'vient. I' die qu'tchoques annéïs avant, il avé vaeü eune loutre dans l'bouéïs d' la Mâre et qu'o' s' téné tourjou à côté de la fontaine dé la grande motte. Gouéessant qu'éte un grand chasseür et un grand braconnier n'avé pàs éte sans lâ véer, lu qu'avé l'habitude d'observer l' monde et léés béetes ; il avé daeü trouver drôle qu'o' resté si longtemps enfoncéi dans l'iaou d' la fontaine ; i' daeü s' rapp'ler qu'iavé des anciens qui disint qu' la butte-là éte creüse o mins dans n'un endré ; lu qui n'avé paeür dé rin, i' daeü descend' dans la fontaine et vantiéi trouver un pâssaïge ; lé goujârd dé sée Ouraou qu'avé grandi s' rappelié qui li avé dit quand i' li avé donné son chien : « là où qué j' véi, jé n'peux pàs l'emm'ner ».

*
**

(3) le tumulus de La Mare (30 mètres de diamètre, 3 mètres de haut).

Jean Hamon d'Saint-Robin qui ouie mention dé toue éla durant léés batt'ries, décidie d'savaïr à quai s'en t'ni'.

Eune vépréï qui fésé bin chaoud, sans rin dire à personne, il allie à la grande motte. I' commence par sonder la fontaine o eune perche, i' s' mint tout nu apréï avair bin ergardé autour dé lu pour véer s'il té tout sou', et par touàs fais, en ertenant bin son respir, i' s'léessie couler diqu'au fond.

D'abord, i' sentie qu'à parti' d'un mét' ol té maçonnéï. La deuxième fais, par deux mét' dé fond du côté d' la butte, i' sentie qu'iavé un trou pue haout qu' large eillou qu'eune homme pou'é s'glisser à quat'pattes.

I' r'montie, restie un bon moment à réfléchi' su' squ'i' d'vé faire, et pi s'décidant d'un coup, apréï avair bin gonflé sa paitrine et pour ne pàs perd' dé temps, i' saoutie à pieds joints dans la fontaine; i' trouvie l' pertus, s'y glissie, i' sentie qu'il allé en ermontant... Méï v'là qu'tout d'un coup son pied s'print dans n'eune racine, i' craeü qu'thocun li haler la jambe, la paeür lé print, léés païs li brochîtent sue la téeete... I' s'mint à s'ébréere et du coup perdie toue l'air qui li resté; il avalie dé grandes gouléïs d'iaou, erculie lé pue vite qu'i' paeü et aeü tout juste la force de griper lé long déés roches pour ermonter.

I' restie bin eune demi-heüre à hiqu'ter et à ram'ner dé l'iaou, léés pieds dans la fontaine et l'haout du côrps dans l'herbe. Et dans la nétéï qui sieuvie, i' s' haïchie et i' s'ébattie tellement dans son lé qu'la Hamone fue obligéï d' li met' la moutarde et sitoout l' jour vénu d'aller qu'ri' l' méd'cin: il aeü eune puréesie.

*

**

Du coup personne ne pensie pue à Gouéessant et son souv'ni' méeme aré sans doute disparu comme toutes les chòses qui n'sont point écrites entèrent dans l'oubli, si un saïr lé grand Vincent, qui r'véné d'Montbran par la route dé Quint'ni' m'ner une chéeréï de poous pour Jean Pia, n'avé rencontré eune dizaine de moénes dé Saint-Aoubin, qui r'venint lé mârê sue l'épaoule, dé défréecher dans la forêt comme il' avint l'habitude dé l'faire. Comme i' plouvacé, il'avint rabattu loue capuchon sue loues yeüx.

En pâssant d'avant Vincent y en aeü ien qui s'arréetie, erlévie son capuchon et ergardie Vincent en rigolant sans rin dire. L'estu-ci fue si séési qui huchie: « Gouéessant! »

Lé moéne mie un daï sue sées lèv' pour li faire signe dé s' téere, et lé daï lévé à haouteür déés yeüx i' li fie comprend' qu'i' n' dévé rin dire; et aussitoout il erjoignie léés aout'.

Vincent qui n'té pàs bavârd n'en parlie pàs à grand monde, juste à ieüx qui savint t'ni loue langue, et Gouéessant paeü fini' tranquillement sées jours dans le monastère dé Saint-Aoubin.

Louis Baudet

La Poterie, Février 1985

Les aléas du voyage sur les chemins d'antan ou la légende de la chapelle Sainte-Anne

Dans cette chronique et la suivante, les faits dont je me propose de vous entretenir remonteraient au temps où les diligences sillonnaient les routes. Aucun document écrit ne nous les a relatés. Je vous les rapporterai donc tels que la tradition orale nous les a transmis de génération en génération.

Les diligences qui ont circulé jusqu'à l'apparition du chemin de fer (années 1850-1860) constituaient un moyen de transport lent et inconfortable. Leur vitesse qui doubla entre 1815 et 1850 était en cette dernière année de 6 à 8 km à l'heure, relais compris.

Les voyageurs pressés pouvaient utiliser la malle-poste qui faisait 10 km à l'heure. Les voyageurs qui effectuaient le parcours Paris-Brest par exemple avaient le temps d'être brinquebalés parce que les routes n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui, mais de simples chemins rocailleux montant à l'assaut des collines et descendant dans les vallées. Les ouvrages d'art étaient pour ainsi dire inexistantes. Les cours d'eau étaient donc, la plupart du temps, traversés sur des supports flottants et plus couramment encore à gué pour le franchissement des rivières de moindre importance. Ce franchissement posait souvent de sérieux problèmes aux usagers de la route et tout spécialement aux lourdes et encombrantes diligences tirées par deux ou quatre chevaux suivant qu'il s'agissait de la petite ou de la grande diligence dont le poids pouvait atteindre sept tonnes.

Les relais de poste où l'on procédait au remplacement des chevaux étaient échelonnés sur le parcours et installés dans des auberges qui assuraient le gîte et le couvert aux voyageurs et qui disposaient d'écuries pour les chevaux. Au début de ce siècle on trouvait encore trace de ces auberges signalées par l'enseigne où on lisait : « Ici on loge à pied et à cheval ».

Les voyageurs étaient littéralement entassés dans ces véhicules à quatre roues et les bagages étaient empilés sur l'impériale où ils atteignaient parfois la hauteur d'un premier étage. Il n'est pas surprenant, avec un tel chargement dont l'équilibre était assez précaire compte tenu de l'état des routes aux chaussées bombées et cahoteuses, que ce moyen de transport ait pu faire chaque année plusieurs milliers de victimes. Les risques étaient si grands qu'il était recommandé aux voyageurs de faire leur testament avant de partir en voyage.

Les marchandises lourdes étaient transportées par des charretiers qui, par petites étapes quotidiennes, les conduisaient à destination. Les

marchandises pressées bénéficiaient d'un roulage accéléré qui fonctionnait jour et nuit.

La traversée des rivières posait de sérieux problèmes aux diligences à en juger par les faits qui seraient survenus au XVII^e siècle sur le territoire de ma commune natale : Pommeret, et qui ont été rapportés par les anciens.

Ce fut une malencontreuse aventure que celle qui advint à une diligence, au lieu-dit « Sainte-Anne » entre Lamballe et Saint-Brieuc, situé à la limite des communes de Pommeret et de Coëtmieux et où, à l'époque, la route formait un gué au passage de la rivière « l'Evron ».

En temps normal celle-ci n'a qu'un très faible courant et son débit est presque nul en été. Mais à la suite d'un violent orage, rapidement grossie par les eaux de ruissellement venant du Mené, elle peut envahir les prairies d'alentour recouvrant parfois plusieurs centaines de mètres de terrain de part et d'autre de son lit.

Or le jour où la diligence en cause s'y serait trouvée en difficulté, la rivière aurait été en crue et le courant tumultueux aurait charrié des branches d'arbres et des baliveaux arrachés aux rives. Le passage s'avèrait paraît-il difficile et même dangereux, la diligence risquant à tout instant d'être emportée par les eaux avec les voyageurs.

Parmi les occupants de celle-ci, une dame craignant pour sa vie aurait spontanément fait le vœu de faire construire sur les lieux mêmes, une chapelle dédiée à Sainte-Anne si elle sortait saine et sauve de l'aventure. Sauvée, elle aurait tenu sa promesse.

L'histoire est-elle véridique ? Elle montre en tout cas les périls que devaient affronter les voyageurs en ces temps anciens et la foi qui les animait puisqu'ils n'hésitaient pas à invoquer les protections célestes.

La chapelle Sainte-Anne fut bel et bien une réalité. On pouvait encore la voir en 1971 en bordure de l'Evron, en ce lieu précis où la route formait autrefois un gué au passage de la rivière. La chapelle fut démolie en 1971 pour porter la RN 12 à 4 voies.

L'histoire de la voyageuse reconnaissante est parvenue jusqu'à nous. Légende ou réalité, peu importe puisqu'elle nous permet d'évoquer le passé.

Marcel Botrel

L'asile de la rue du four Lamballe de 1873 à 1941

Mademoiselle Julie de Labouret, décédée à Lamballe le 18 avril 1873, légua aux Filles du Saint-Esprit, une maison située rue Cornemuse, deux jardins situés près la promenade du château, et une somme d'argent, à la charge de fonder une salle d'asile pour les enfants de la ville, jusqu'à l'âge de sept ans. Par décret du Président de la République du 20 mars 1874, la Congrégation fut autorisée à accepter le legs ci-dessus.

La maison Cornemuse qui n'était pas convenable pour l'installation d'une salle d'asile, a été vendue. La salle d'asile de Lamballe date de 1883: elle a été construite dans les jardins légués par M^{lle} Labouret.

Les supérieures des Filles du Saint-Esprit obtinrent que la salle d'asile devînt communale, ce qui procura aux Sœurs un traitement assuré. A partir de cette époque, la petite école fonctionna normalement à la satisfaction générale des familles et des amis de l'Œuvre.

Les Sœurs organisèrent la soupe du midi pour les enfants de familles modestes, ou de petits commerçants que la distance empêchait de venir chercher ou conduire à heures fixes. Il en fut ainsi pendant plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'à l'époque néfaste des expulsions de 1902.

Quant aux événements importants, la petite fondation n'en connut point, et son action modeste autant que bienfaisante semble avoir passé inaperçue dans une ville où les œuvres et les écoles abondent.

En effet, outre les deux hôpitaux tenus par les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, et l'orphelinat confié aux Filles de la Charité, Lamballe possédait, et depuis longtemps, une école avec pensionnat dirigée par les Ursulines. A ces diverses œuvres, venait s'adjoindre une petite école libre avec pensionnat, tenue par Mademoiselle Jouan dont la santé demandait du repos. Ceci amena Mademoiselle Jouan à penser aux Filles du Saint-Esprit déjà connues et populaires à Lamballe.

« Pour raison de santé, dit M^{lle} Jouan, je ne puis continuer mon œuvre et mon amie, M^{lle} Rosalie, veut entrer en religion... Or, nous voudrions voir des Religieuses nous remplacer près de ces enfants que nous aimons, et nous choisissons les Filles du Saint-Esprit. »

Bien des démarches et des pourparlers s'en suivirent entre Mgr Fallières, M. le curé de Saint-Jean, et la Révérende Mère Générale des Filles du Saint-Esprit, Mère Ildephonse, et M^{lle} Jouan. Il fut décidé que les Sœurs entreraient en fonction à la rentrée de septembre... mais les adversaires de cette solution agirent sur Monsieur le Curé, lui représentant que les religieuses sans ressources, ne pourraient vivre à Lamballe,

qu'il ne pourrait lui-même assumer la charge de les entretenir, ayant déjà à subvenir aux besoins des Frères... que, d'autre part, les grandes familles de la localité, confiant leurs enfants aux Ursulines, ne soutiendraient pas les Sœurs Blanches etc... etc... Étant données toutes ces raisons et considérations, Mgr Fallières demanda à M. Dubourg, Vicaire Général et Supérieur de la Congrégation de faire annuler, si possible, l'acte déjà signé entre les contractants. Ce qui fut fait...

La Supérieure de Lamballe souffrit beaucoup de cette décision : c'était en effet l'effondrement de sa pieuse et légitime espérance de voir se prolonger et s'affermir leur œuvre de formation chrétienne et intellectuelle près des enfants de la salle d'asile.

1924 — Une classe enfantine fut ouverte par les Ursulines à l'École Saint-Joseph. Le recrutement des enfants de cette nouvelle classe est limité aux rues des faubourgs qui sont au-delà de la ligne du Chemin de fer... c'est-à-dire à la route de Noyal, Boulevard Sud, l'extrémité des rues Mouëxigné et Saint-Lazare » (Extraits de la « Vie Religieuse de Lamballe, 12 octobre 1924 » C. Dutemple, curé).

Les enfants des autres quartiers continueraient de fréquenter la salle d'asile tenue par les Filles du Saint-Esprit.

Les effectifs diminuant, les Filles du Saint-Esprit durent — pour vivre — donner des leçons particulières.

Vers les années 1930, les Sœurs de la Divine Providence de Créhen prirent la succession des Ursulines à l'école Saint-Joseph. Dès lors, les Filles du Saint-Esprit songèrent à quitter Lamballe, ce qui fut fait en 1941.

Avec des notes de C. Dutemple
(extrait de la vie religieuse de Lamballe)

Les Lamballais

Aperçu historique sur les activités
des Lamballais, au XV^e siècle

I

Comment les appeler: Gastadours ou Lamballais?

En 1582, Bertrand d'Argentré écrit dans son Histoire de Bretagne: « Dans l'évêché de Saint-Brieuc, est le pays et terrouer de Lamballe, où sont de bons pionniers et hommes propres à remuer la terre, voire pour ne céder pas aux Turcs en ce mestier, étant hommes forts pour faire tranchées, remparts, fossés, levées de terre, et abandonnent chaque jour pour un temps leur pays pour travailler en un autre, toute de même que les Lombards du Val Madie et Albanais qu'on dit Ergates » (1)

Sans doute, Bertrand d'Argentré ne connaissait-il les Albanais que de réputation, mais son père, lui aussi Sénéchal de Rennes avait pu voir, dans son enfance, ces fameux « remueux de terre » du pays de Lamballe, qui en 1490 et 1491 avaient achevé les derniers grands travaux des douves et des bastilles qui sauvèrent Rennes et la duchesse Anne de la capitulation.

Dans leurs livres de compte du XV^e siècle, les miseurs (ou trésoriers) des villes de Rennes et de Nantes les désignent de diverses manières: « valadiers », « pionniers », « bassions », « foussayeurs », « ouvriers de besche », ou tout simplement et communément: « hommes des parties de Lamballe », enfin « Lamballais ».

Le père Albert Le Grand, dans sa vie de Saint Salomon (1636) (2) les qualifie de « Gastadours ». C'est-à-dire, selon son commentateur du XIX^e siècle, « pionniers ». Le dictionnaire confirme (3): le gastadour est un pionnier qui aplanit les chemins. Mot d'origine occitane (Gasta veut dire terre et dour, fossé). Il sied donc bien mal à nos remueurs de terre bretons.

Selon ce même Albert Le Grand, les Lamballais se seraient distingués dès 873, lors du siège d'Angers. Le saint roi Salomon, qui assiégeait Angers occupé par les Normands avec le roi de France Charles le Chauve, aurait fait « venir de Bretagne 2000 lamballais, excellents gastadours », lesquels, en peu de jours détournèrent le cours de la rivière la Maine, baignant à l'ouest le château d'Angers, de sorte que leurs barques étant à sec, empêchés de rejoindre la Loire, les Normands se rendirent à composition.

On voit bien d'où Albert Le Grand s'est inspiré pour exalter ce fabuleux exploit, qui, au reste ne reçut qu'un commencement d'exécution: des Annales de Saint-Bertin qui mentionnent ce fait également rapporté par les Chroniques de Reginon de Prüm (4). Malheureusement, ces chroniques ne citent pas les Lamballais, en tant que tels, mais seulement des Bretons (*Brittones conati sunt fluvium à suo alveo derivare*). Au reste, nous savons bien qu'au IX^e siècle, ni la ville, ni le nom de Lamballe ne sont constitués.

Écartons donc ce terme « Gastadour » même s'il a été souvent repris au XIX^e siècle. Il sent trop le méridional. Nous rechercherons les Lamballais — c'est le nom que nous adoptons, car le plus souvent employé dans les actes authentiques — à travers les livres de compte des trésoriers des ducs de Bretagne et ceux des miseurs des villes de Rennes et de Nantes. C'est dans ces grosses liasses et registres de parchemin, qu'on relève les traces tangibles de leurs vies et de leurs travaux. Car, alors, comme aujourd'hui, tout travail salarié recevait son prix, et chaque dépense, la plus minime fût-elle, était inscrite et contrôlée au chapitre des « mises ».

II

Les Lamballais sont embauchés de plusieurs manières

L'examen de ces livres de compte (5) nous a conduit à adopter une définition simple du Lamballais: ouvrier terrassier recruté au XV^e siècle, dans le pays de Lamballe (et de Moncontour) pour travailler de façon temporaire ou permanente, à des travaux d'utilité publique, commandés par les villes duciales ou par les ducs eux-mêmes.

En période de paix, le recrutement s'opère ainsi: le duc désire réparer ou agrandir les défenses de ses châteaux, le capitaine ou connétable d'une ville doit réparer quelque ouvrage public ou construire de nouveaux remparts, le trésorier du duc, ou le syndic des bourgeois dépêche à Lamballe et Moncontour un envoyé qui charge le procureur fiscal de ces lieux d'effectuer lui même l'embauche. C'est, semble-t-il, la règle le plus souvent suivie. Mais il pouvait se trouver qu'un capitaine de ville disposa, au pays de Lamballe, d'une sorte de correspondant local, comme cet « Allain Rouxel du pays de Lamballe » que le capitaine de Rennes chargea à plusieurs reprises en 1467 et 1468 de faire venir des Lamballais « pour curer les douves et boulevards de la ville » (6)

En période de crise ou de guerre, lorsqu'il fallait faire vite, et surtout lorsqu'il fallait lever un grand nombre d'hommes (ordre fut donné d'en lever 1 200 en 1484) le procédé était différent. Les villes Nantes, Rennes, envoyaient des « envoyés » « sortes de négriers », dont nous connaissons les noms (7) qui se répandaient dans les paroisses des environs de Lamballe, s'abouchaient avec le recteur du lieu, lequel par un « monitoire » faisait savoir à ses ouailles que ces gens « venaient vers eux faire marché de venir bescher aux douves de la ville de Rennes ou de Nantes ».

Les volontaires recevaient dès lors une livre (soit environ le salaire de dix jours). Un cleric ou notaire de la Cour de Lamballe passait un contrat « en la connaissance du receveur du Penthièvre »... qui touchait sa petite commission (7).

Si c'était le duc lui-même qui décidait de lever des Lamballais, il envoyait directement un mandement au procureur fiscal de Lamballe, comme le 1^{er} octobre 1484, « pour envoyer 1200 Lamballais aux fins d'assiéger le château d'Ancenis où les ennemis du duc se sont retirés » (8). Ou bien il chargeait quelque gentilhomme de sa cour, originaire du Penthièvre et y ayant des biens, de pourvoir au recrutement. Ce fut notamment les cas d'Amaury de la Moussaye, chargé en 1477 de « faire louage de Lamballais » pour curer les douves de Dinan (9) et de Maître Jacques de la Villéon, chargé en 1486 de « lever 400 Lamballais », en prévision de la guerre qui semblait alors inévitable avec le roi de France (10).

Arrêtons-nous un peu sur ces deux personnages et traçons leur profil :

Jacques de la Villéon était né de Mathurin de la Villéon, sgr. du Boisfeuillet (Pluduno) et de Marie de la Ville-Marie (Andel). Dès 1469, à la monstre de Moncontour il se pose comme le premier seigneur de sa paroisse, mais en fait, il réside à Rennes, où il semble faire du commerce, très lié avec les riches milieux merciers de la ville... En 1478, il affrètera même des bateaux pour commercer avec l'Angleterre (11). En 1480 nous le voyons sénéchal de Rennes, où il règle, par une célèbre « pancarte » les droits d'octroi de la ville, avec le revenu desquels seront payés nos Lamballais... Puis, son ascension est rapide. En 1485, il permute sa charge de sénéchal de Rennes avec son compatriote, François Chrétien, sgr de Pommorio et du Champ-Chapel en la Bouillie (à cause de sa femme, Guillemette de la Motte de l'Orfeil), alors Chancelier de Bretagne. C'est alors qu'il était Chancelier qu'il reçut du duc la mission de lever « es parties de Lamballe », 400 Lamballais pour remettre en état les douves et fossés des villes ducales. il reçut pour cela une avance de 400 livres. Maître Jacques de la Villéon, qui avait été selon un mémoire qui opposa ses descendants à la famille de Lesquen, « homme de grande autorité en son temps » avait « fait de grands embellissements et agrandissements à sa terre du Boisfeuillet ». Quand il mourut en 1488, le duc lui devait la coquette somme de 10000 écus.

Quant à Amaury de la Moussaye, né vers 1430 d'Édouard de la Moussaye, sgr. de Kergoët, il avait fait partie dès 1453 de l'escorte du duc lors de son voyage en Gascogne. Commissaire à la monstre de Moncontour en 1469, il est en 1477 chargé d'inspecter les murailles de Dinan. Il les trouve obstruées par les gravats et immondices. En ayant rendu compte au duc, celui-ci lui envoya mandement de faire « louage de Lamballais » pour curer les douves, besogne que les bourgeois de la ville renâclaient à effectuer. Ce qui ne l'empêcha pas, quand il fut plus tard nommé gouverneur de Dinan, de capituler, sans grande gloire, ses douves bien nettes et bien propres, le 7 août 1488 devant le vicomte Jehan de Rohan. Il était il est vrai, assez âgé, et le véritable défenseur de Dinan,

François Tournemine, lieutenant pour le duc en Haute-Bretagne, était parti à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, où il s'était fait prendre... Amaury de La Moussaye décèdera très âgé vers 1503, écarté de la Cour.

Ainsi donc, même en période de crise et de guerre, le recrutement des Lamballais s'effectue le plus régulièrement du monde, sous la surveillance des procureurs fiscaux de Lamballe et de Moncontour. Le « louage » est garanti par un contrat. Le salaire semble dès lors fixé à 22 d. par jour de travail. La prime d'embauche est de 20 sous. Nous n'avons pas, malheureusement trouvé d'état nominatif des paroisses où on levait habituellement des Lamballais. Nous savons seulement qu'en 1449, année de gros travaux à Rennes, 23 paroisses furent ratissées, comme le prouve ce texte: « item, a déboursé (le miseur) pour les dits envoyés en 23 paroisses du dit lieu de Lamballe, etc... » (13). Selon Planiol, ces paroisses se situaient tant dans la région de Lamballe que de Moncontour (14). Nous pensons avec M. Le Guay, qu'elles se situaient principalement dans les parties surpeuplées du diocèse de Saint-Brieuc, près des côtes, région qui avait déjà connu un exode vers les villes avant le XV^e siècle (15).

III

Petits et grands travaux des temps de paix.

Comme nous l'avons dit nous ne mettrons pas au compte des Lamballais l'assèchement de la Maine en 872. Peut-on appeler Lamballais, les habitants des paroisses du Penthièvre requis en 1420 pour dilacérer les murailles de Lamballe? Ou ces 460 hommes qui, la même année démolirent le château de Broons? Non, sans doute, car si ces derniers furent payés, il ne sont pas nommés Lamballais. (16)

En revanche, dès 1426, ils paraissent « es qualités » à Rennes où « 42 bescheurs de Lamballe » sont chargés par la ville de « soutenir et relever le pied du pont Saint-Georges, jusqu'à la rive de la Vilaine ». Ils reçurent pour ce travail 96 sous 8 deniers (17). Il semble qu'à cette époque, une vingtaine de Lamballais, restait quasiment en permanence à Rennes. Nous y relevons les noms de Guillemot, Gaisne, Thomas, Herbert, Le Gallais, Tréhel, La Motte, Houzé, Le Febvre, etc... Ils n'étaient pas employés à de vastes chantiers, mais à des travaux d'entretien, comme convoyer 7000 pierres pour renforcer une bastille édifiée devant la porte Saint-Michel (18) ou « bescher les sablons de la Vilaine » entre le pont Saint-Georges et le pont Saint-Germain, de décembre 1430 à mai 1431, en plein hiver.. (19). Nous les voyons aussi redresser les abords du pont Mordelaise.

Dans ces années calmes, le nombre des Lamballais, employés à Rennes semble diminuer. En janvier 1435, ils ne sont que 12 « pour relever la douve devant la Porte es Foulons et la tour Saint-James... par

deux semaines, valant chaque jour par homme 20 deniers » (20) et l'on remarquera qu'ils ne participèrent qu'en nombre très réduit aux travaux de l'édification de la seconde enceinte des remparts (1430 à 1442). La raison semble simple. Ces remparts étaient surtout élevés en maçonnerie — on ne voit jamais aucun maçon appelé Lamballais — et les douves qui les longeaient étaient de peu d'importance.

Il n'en fut pas de même lors de la construction de la troisième enceinte. Elle avait été décidée par un mandement ducal du 17 juin 1449. Cette enceinte destinée à clôturer la nouvelle ville au sud de la Vilaine, devait faire près de 1 800 mètres de long (c'est aujourd'hui le côté est de la place de Bretagne, le boulevard de la Liberté jusqu'à l'avenue Janvier l'avenue Janvier jusqu'à la Vilaine). Elle devait être protégée par une vaste douve, large de 20 mètres et creuse de 5 mètres. Rejoignant aux deux bouts la Vilaine, et mise en eaux, elle devait rendre Rennes inabordable par le sud. Il y avait là au moins plus de deux cent mille mètres cube de terre à enlever. C'est à cette occasion que Rennes embaucha en grand dans le pays de Lamballe. Il en vint « 223 ouvriers de bras » qui s'ajoutèrent aux autres. Certains jours 380 travaillaient ensemble. D'autres jours on n'en comptait que dix sur le chantier. De juillet à novembre 1449, les Lamballais accomplirent 13 182 journées, au salaire de 20 deniers par jour. La ville qui fournissait les outils, leur fournit 79 pics neufs, 28 civières, 189 paniers, 87 rageots, qui semblent être des caisses de bois spécifiques aux Lamballais, car ils sont très souvent nommés (22) « rageot de Lamballais » — n'a-t-on pas connu à Lamballe une famille Rageot ? — C'est pendant cette campagne de travaux que furent creusées les douves et édifiés les fossés entre la Vilaine et la porte de Toussaint (aujourd'hui les Halles de la rue de Nemours). Un tel mouvement d'ouvriers n'allait pas sans désordres. Le capitaine de la ville, Jean du Gué, sgr. de Méjusseaume, ayant constaté que les Lamballais jetaient n'importe où « les gravois dont ils ne savaient que faire », nomma un certain Pierre Guillemot, « chargé de les tenir en besogne » (23). Pour faciliter leur travail, il leur affecta « un gros chariot » (un autre texte parle d'un camion (sic), « pour pousser les rageots », qui coûta à la ville 61 sous. Les noms des Lamballais qui travaillèrent à ces travaux sont inscrits sur les comptes des miseurs. Nous ne pouvons tous les citer. Nommons au passage : Allain Halna, Pierre Trémaudan, Pierre Herbert, Guillaume Thébault, Guillaume Penthievre, Jean Ruellan, Marc Cochart, etc... etc... qui tous sentent bon le terrouer de Lamballe.

Nous devons à la vérité de dire que les Lamballais ne furent pas les seuls à creuser ces douves. La ville avait aussi essayé d'engager des paroissiens des bourgades situées à moins de quatre lieues. Mais ils accomplissaient, bon gré, malgré la corvée qui leur était imposée. Seuls les Lamballais, semblent montrer un activité de « professionnel de la bêche » (24).

Dans les années suivantes, l'allure des travaux se ralentit puisque la nouvelle enceinte ne fut achevée qu'en 1467. Jusqu'à présent les Lamballais étaient placés sous les ordres directs des Capitaines de la ville. Désormais, on les verra employés par des équipes de 4 à 5 bécheurs, par

des entrepreneurs ou maçons qui avaient adjudgé les travaux, ainsi que nous le montre ce contrat de février 1451 et dont il existe d'autres exemples aux archives municipales de Rennes, mais dont beaucoup ont dû disparaître :

« Nous, Jean du Gué, lieutenant des Capitaines et Connétables de la ville de Rennes, Jean du Bouays, procureur des bourgeois, et Pierre Champion, contrôleur, certifions que par mandement de monsieur le capitaine et du syndic des bourgeois, Jean Le Doux et Jean Le Breton, maçons par nous ordonnés pour les fortifications, ont fait marché avec Geoffroy Goya, Pierre Guiomar, Sansom Morin, et Guillaume Bérard, des parties de Lamballe, pour faire une banche de douves es douves de la nouvelle fortification. Cette banche aura 12 fois 23 pieds de long et 12 pieds de creux, et pour icelle banche payé la somme de 30 sous monnaie ». (25)

IV

Grands travaux des temps de guerre

Les guerres de la fin du règne du duc François II et du début de celui de la duchesse Anne, qui virent la fin de l'indépendance du duché breton, réactivèrent l'embauche et les activités des « remueurs de terre du pays de Lamballe ».

François II qui n'ignorait rien des visées de Louis XI sur la Bretagne, depuis qu'il avait acheté les droits des Penthievre sur le duché, entreprit, dans la mesure de ses ressources financières, de réparer et renforcer les fortifications de ses villes les plus exposées : Nantes, Rennes, Dinan. Nous avons vu que dès 1477, Amaury de la Mousaye recrute sur son ordre des Lamballais pour suppléer les bourgeois de Dinan, trop indolents, bien que « contraints sans aucun excepté pour privilège d'être cleric, avocat ou quelqu'autre de faire œuvre de besche, portage et vidange des terres et matières des douves et fossées... » (26)

La même année 1477, 200 Lamballais sont conduits à Nantes où on les emploiera à refaire les douves du château et de la ville (27). Les Lamballais restèrent à Nantes en nombre presque constant jusqu'au siège de 1487, et l'on voit, en relevant leurs noms, que certains, au bout d'un an ou deux, avaient fait venir un frère ou un cousin de leur famille. D'autres semblent même s'y être fixés définitivement, comme ces deux Mahé, Lamballais, qui achetèrent en 1482, 12 quartiers de vigne (28). On trouve même à Nantes, en 1480, « un enfant Lamballais, aidant aux chantiers » « porter un outil à réparer à la forge » (29).

Et pourtant, à Nantes, les conditions du travail des remueurs de terre furent, parfois, plus pénibles qu'à Rennes. Lors de l'érection de la Nouvelle Porte Poissonnière, en 1486, les infiltrations constantes des eaux de la Loire, le sol sablonneux, leur causèrent mille difficultés.

Malgré la pose de batardeaux, de clayes, de pierres, les Lamballais n'arrivaient pas à assécher leurs douves. Il fallut faire venir un certain Allemand expert dans l'art de manœuvrer les pompes. Ce n'est qu'au prix d'un travail acharné, dimanche et jours fériés, sous la menace d'une épidémie qui ravageait les équipes « d'ouvriers de bras », que les Lamballais réussirent à fournir aux maçons, une tranchée à peu près asséchée (30).

Ces travaux ainsi que la rectification des fossés, l'édification de boulevards, contribuèrent, selon tous les historiens, à la conservation de la ville lors du siège par les Français, en août 1487.

En 1484, le procureur de Lamballe, avait reçu mandement du duc d'envoyer « 1 200 Lamballais aux fins d'assiéger le château d'Ancenis, où les ennemis du duc s'étaient retirés » (31). C'est la première fois que l'on voit des « ouvriers de besche » ainsi impliqués dans des opérations militaires, sans doute pour édifier des casemates et percer des mines. Mais les trésoriers du duc, qui connaissaient l'état des finances, réduisirent leur nombre de moitié: « à 600 Lamballais, ordonnés être pris es parties de Lamballe et choisis par les procureurs de Moncontour et de Lamballe, pour être envoyés à Ancenis, leur sera baillé au partir des dits lieux, à chacun vingt sous... » (32).

Mais cette guerre ne se termina pas par la bataille de Saint-Aubin du Cormier, le traité du Verger et la mort de François II. La toute jeune duchesse Anne continua courageusement la lutte, et de nouveau, en 1489, on fit venir à Nantes d'autres Lamballais pour améliorer les défenses avancées de la ville et y construire de nouveaux bastions (34). Il en fut de même à Rennes, où en 1490 on compta jusqu'à 500 Lamballais employés à dresser un boulevard de terre devant la porte Saint-Georges, à la porte Mordelaise, et surtout à la Salle Verte. En quatre semaines, ils y édifièrent une bastille à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Croix de la Mission (35).

Grâce à ces travaux, grâce aussi à l'artillerie (200 pièces) qui garnirent les ouvrages édifiés par les Lamballais, la duchesse Anne opposa une solide défense. Ce n'est que la faim, le mécontentement des négociants rennais qui l'amènèrent à un compromis. Mais il est certain que Nantes, Dinan, Rennes, trois villes dont les fortifications avaient été soutenues par les travaux des remueurs de terre du pays de Lamballe, souffrirent, moins que d'autres des tristes événements de 1491.

Cet aperçu historique des mœurs et des travaux des Lamballais, au service des ducs et des villes de Bretagne, au XV^e siècle, n'a pas la prétention d'être exhaustif. Bien des problèmes restent posés à l'historien comme au généalogiste. Lamballais, nom de métier, devint-il nom de famille? Il ne semble pas que ce fut le cas au XV^e siècle. Dans les comptes des miseurs, les noms de famille des Lamballais sont parfaitement déterminés. D'autre part, on trouve au pays de Lamballe même, en ce même siècle, des Lamballais, comme Guillaume Lamballays, qui paraît à Plénée Jugon à la réformation de 1427, « se disant noble, mais contrarié », ou cet Eon Lamballay, chapelain de N.D de Lamballe en 1435... Cependant, une recherche systématique dans le fichier des registres paroissiaux

de Rennes, aux archives municipales (fichier de M^{lle} Pocquet) ne signale qu'une seule famille Lamballais à Rennes entre 1600 et 1800, ce qui est tout à fait négligeable. Le patronyme Lamballais a-t-il la même origine que celui de «Lamballe» qui indiquerait plutôt celui d'enfant trouvé à Lamballe?

L'auteur de cet article espère que ses lecteurs qui auraient quelques «lumières» à ce sujet auront la gentillesse de les lui communiquer. Il les en remercie d'avance.

Jean-Pierre Le Gal la Salle.

Sources

- 1 — Bertrand d'Argentré. *Hist de Bret.* éd 1588. p 64.
- 2 — Albert Le Grand. *La vie des Saints* etc... éd. 1837. p 356.
- 3 — Bescherelle.
- 4 — Reginon de Prüm. *Chronicon.* éd 1890 — La Borderie. *Hist de Bret.* II p 14 — Chédeville et Guillotel. *La Bretagne des Saints et des Rois.* éd. Ouest France. p 320.
- 5 — Nous ne faisons dans cette étude qu'approfondir les indications données par M. J.-P. Le Guay, sur les Lamballais dans: Le Guay I. *La Ville de Rennes au XV^e siècle à travers les comptes des miseurs.* — Le Guay II. *Un réseau urbain au Moyen Age* (éd Malouine 1981). Nous sommes retournés aux sources des archives municipales.
- 6 — Archives Municipales de Rennes. Compte 1467 à 69. f° 34.
- 7 — A.M Rennes. Compte 1449-1450. f° 148. En 1449: Allain Halna — Jean Tadier — Guillaume Demais — Jehan du Boisneuf. Pour chacun 25 sous.
- 8 — Dom Morice III 456.
- 9 — Monnier. *Dinan mille ans d'histoire.* p. 174.
- 10 — Dom Morice III 523.
- 11 — Touchard. *Le commerce breton au Moyen Age.* p 359 et archives anglaises du P.R.O C 76/162 m 6.
- 12 — Dom Morice III 696.
- 13 — A M Rennes. Compte 1449 — 1450 f° 148.
- 14 — Planiol. *Hist. des Inst. de Bret.* Tome IV. p 42 note 29.
- 15 — Le Guay II. p 271.
- 16 — Le Guay II. p 271.
- 17 — A M Rennes compte 1428 — 1430 f° 6 à 43.
- 18 — idem.
- 19 — A M Rennes Compte 1426 — 1427 f° 20.
- 20 — A M Rennes Compte 1435 — 1439 f° 9.
- 21 — A M Rennes Comtpe 1449 — 1450 nombreux f°.
- 23 — A M Rennes Compte 1449 — 1450 f° 15 et 16
- 23 — idem
- 24 — Le Guay I p 171
- 25 — A M Rennes. Liasse n° 134.
- 26 — Archives de la Loire Atlantique. B 1190 f° 66.
- 27 — A. L.A. B 1170 f° 94.
- 28 — A.L.A. G 167.
- 29 — Archives municipales de Nantes. CC 241 f° 6.
- 30 — Le Guay II p. 276 et A.M Nantes EE 146.
- 31 — Dom Morice III 456.
- 32 — Planiol p 42 — arch L A. E, 212.
- 33 — A.M. Nantes B B 191.
- 34 et 35 — A.M. Rennes. Compte de 1490 — 1491.